

**101 ESCALES**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros**  
**Siège social : 145 rue Henri Debureau 62138 HAISNES**  
**985 369 149 RCS ARRAS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE  
SIGNÉE PAR VOIE ELECTRONIQUE**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Aux date et heure de signature par voie électronique ainsi qu'il sera exposé ci-dessous,

**Madame Dalila BENAÏSSA**, demeurant 15 place Jules Senis 62400 Bethune,

Associée Unique de la société 101 ESCALES,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

Madame Dalila BENAÏSSA, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 145 rue Henri Debureau 62138 HAISNES au 15 place Jules Senis 62400 Bethune à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

**ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.**

"Le siège social est fixé : 15 place Jules Senis 62400 Bethune ".

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**L'Associée Unique  
Madame Dalila BENAÏSSA**